

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4430>



Service des stagiaires en documentation : c'est réglé grâce aux interventions du SNES-FSU



Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -
Publication date: mardi 3 septembre 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les stagiaires en documentation ont eu l'an passé des horaires variables d'un établissement à l'autre malgré nos interventions.

Le SNES-FSU est intervenu lors du Comité Technique Académique en juin dernier auprès du recteur.

Le flou persistant, le 3 septembre 2013, nous avons pris contact avec l'IPR et écrit au rectorat pour demander l'équité avec les autres disciplines soit un service d'ouverture du CDI de 25/30.

Le 5 septembre, un nouveau contact avec le DRH du rectorat a permis de conclure. Les stagiaires documentalistes seront bien à 25 h de présences au CDI.